



recueil des
actes
administratifs

département
du Val-de-Marne

recueil des
actes
administratifs

**recueil des actes
administratifs du département**

Responsable de la publication.- Josiane MARTIN
Directrice générale des services départementaux

conception – rédaction - Service des assemblées

abonnements - Direction de la logistique

imprimeur - Imprimerie départementale

Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros

Conseil départemental du Val-de-Marne

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle
94054 - Créteil cedex

SOMMAIRE

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTION

N°2016-010 du 13 janvier 2016

M. Christian Métairie, conseiller départemental. 5

DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

N°2016-011 du 18 janvier 2016

Compte rendu d'évaluation professionnelle des agents. 6

N°2016-012 du 18 janvier 2016

Pôle enfance et famille

Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse 17

N°2016-013 du 18 janvier 2016

Pôle enfance et famille

Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse 18

N°2016-014 du 18 janvier 2016

Pôle enfance et famille

Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse 19

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHÉS

N°2016-015 du 18 janvier 2016

Modification des modalités de fonctionnement de la régie de recettes instituée
auprès de la Roseraie du Val-de-Marne à L'Haÿ-les-Roses. 20

DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ

N°2016-005 du 11 janvier 2016

Agrément de la garderie éphémère E2S Soli'Mômes 22

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015.

N°2016-001 du 11 janvier 2016

Adjoint administratif de 1^{re} classe 24

N°2016-002 du 11 janvier 2016

Technicien territorial principal de 1^{re} classe 26

N°2016-003 du 11 janvier 2016

Technicien territorial principal de 2^e classe..... 27

N°2016-004 du 11 janvier 2016

Adjoint du patrimoine territorial de 1^{re} classe 28

N°2016-008 du 13 janvier 2016

Puéricultrice de classe supérieure..... 29

N°2016-009 du 13 janvier 2016

Puéricultrice hors classe..... 30

N°2015-383 du 28 décembre 2015

Cession d'autorisation du foyer d'accueil médicalisé Val d'ETAI à Villejuif

géré par l'association ETAI au profit de l'association C.O.S 32

*Sont publiés intégralement
les **délibérations** du Conseil départemental de la commission permanente,
et les **arrêtés**, présentant un **caractère réglementaire**
(Code général des collectivités territoriales, art. L. 3131-3/D. n°93-1121 du 20 sept. 1993)
ou dont la publication est prévue par un texte spécial*

***Le texte intégral** des actes cités
dans ce recueil **peut être consulté**
au **service des assemblées**
à l'Hôtel du Département*

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES _____

n°2016-010 du 13 janvier 2016

Délégation de fonction et de signature à M. Christian Métairie, conseiller départemental.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 alinéa 1 ;

Considérant la démission de M. Daniel BREUILLER de son mandat de conseiller départemental en date du 4 janvier 2016 et son remplacement par M. Christian MÉTAIRIE ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M. Christian MÉTAIRIE, conseiller départemental, reçoit délégation de fonction dans les domaines du développement durable et de la transition énergétique.

Article 2 : Dans le cadre de cette délégation de fonction, délégation est donnée à M. Christian MÉTAIRIE, afin de signer les arrêtés départementaux, les correspondances, ainsi que les conventions approuvées par délibération du conseil départemental et de la commission permanente du conseil départemental.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services départementaux, mesdames et messieurs les directeurs généraux adjoints sont tenus de fournir, personnellement ou par tout agent qu'ils désignent, les informations nécessaires à M. Christian MÉTAIRIE pour lui permettre d'exercer les fonctions qui lui sont déléguées.

Fait à Créteil, le 13 janvier 2016

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Délégation de signature aux responsables des services départementaux.
Compte rendu d'évaluation professionnelle des agents**

Le Président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 alinéa 2 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale, notamment son article 76 ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que l'évaluation professionnelle annuelle de chaque agent départemental est effectuée par son responsable immédiatement supérieur ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par le responsable immédiatement supérieur de ce dernier ;

Considérant que le compte rendu de l'entretien professionnel de chaque agent doit être validé par l'autorité territoriale ;

Considérant que le nombre des agents du conseil départemental du Val-de-Marne est de l'ordre de huit mille, et qu'il y a lieu de déconcentrer cette validation ;

Sur la proposition de M^{me} la directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les responsables des services départementaux dont les noms et fonctions suivent, reçoivent, chacun en ce qui le concerne, délégation de signature afin de valider le compte rendu de l'entretien de la valeur professionnelle des agents de sa direction, de son service, ou de son secteur respectif établi par le responsable immédiatement supérieur de chacun des agents :

CABINET DE LA PRÉSIDENTE

- Directeur de cabinet : M. Frédéric HOUX
- Directeur adjoint : M. Jean-Pierre GRANGER
- Chef de cabinet : M. M

❖ Direction de la communication

- Directeur de la communication : M. Frédéric HOUX
- Directeur adjoint : M. Jérôme BARBARIN
- Chef du service Visuels et proximité : M^{me} Michèle FRILLEY

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN

.../...

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

❖ **Direction de l'aménagement et du développement territorial**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directeur général adjoint : M. Luc ECHTLER
- Directeur de l'aménagement et du développement territorial : M. Jacques BAUDRIER
- Directeur adjoint de l'aménagement et du développement territorial : M. François FAVARD
- Chef de service - SPOT : M. François FAVARD
- Chef de service - SIGEC : M. Jean-Michel DZIUBICH
- Chef de service - VISU : M^{me} Sonia HUBERT

❖ **Direction du développement économique et de l'emploi**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directeur général adjoint : M. Luc ECHTLER
- Directrice du développement économique et de l'emploi: M^{me} Séverine MEZEL

❖ **Délégation générale à l'emploi et à l'insertion**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directeur général adjoint : M. Luc ECHTLER

❖ **Direction de l'habitat**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directeur général adjoint: M. Luc ECHTLER
- Directrice de l'habitat : M^{me} Ariane REQUENA

Service aides individuelles au logement :

- Chef de service : M. Alain VALLON

❖ **Direction des transports, de la voirie et des déplacements**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directeur général adjoint : M. Luc ECHTLER
- Directeur des transports, de la voirie et des déplacements : M. Nicolas MATI

Service transports et études générales :

- Chef de service : M. Cyrille CAMPANA

Service grands projets :

- Chef de service : M. Antony ETELBERT

Direction adjointe fonctionnelle :

- Directeur adjoint : M. Didier ALTMAN

Service des finances et des marchés :

- Chef du service : M^{me} Muriel SOUCELIER

Direction adjointe opérationnelle :

- Directeur adjoint : M. Daniel CARLESCHI

Service coordination, exploitation et sécurité routière :

- Chef de service : M. Christophe REYES
- Chef de secteur : M. Jean Claude BAJOU
- Chef de secteur : M. Benoit RENAULT

Service territorial Ouest :

- Chef de service : M. Nicolas VAN-EECKHOUT
- Adjoint au chef de service : M. Michel LASKOWSKI
- Chef de secteur : M^{me} Sophie BENISTAND
- Adjoint au chef de secteur : M^{me} Annie CLUA

Service territorial Est :

- Chef de service : M. Thierry LEDEY
- Adjoint au chef de service : M. Michel LHUILIER
- Chef de secteur : M. Daniel GRAMOND
- Chef de secteur : M. Yann MALHERBE

PÔLE ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

❖ **Direction des bâtiments**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Mercedes GALANO
- Directeur des bâtiments départementaux : M. Rémy LAMOURE
- Directeur adjoint des bâtiments départementaux : M. Vincent ALFANO

Service des collèges :

- Chef de service : M. Gilles PIRONNEC

Service des bâtiments administratifs :

- Chef de service : M. Gilles LAPATRIE

Service des bâtiments sociaux et culturels :

- Chef de service : M. Philippe SOUCHAL

Service énergie, prospective et faisabilité :

- Chef de service : M. Christian ROUXEL
- Responsable du secteur énergie : M. Alain KOTTELAT

Service administratif et financier :

- Chef de service : M^{me} Anne-Claire VOURCH

Service des ateliers :

- Chef de service : M. Charles DEJOUET
- Adjoint au chef du service : M. Thierry RENARD
- Responsable du secteur « Valenton » : M. Michel FUSTIER
- Responsable du secteur « Chérioux » : M. Dominique HEBERT

❖ **Direction du développement durable**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Mercedes GALANO
- Déléguée générale au développement durable : M^{me} Amélie EYMARD

❖ **Direction des espaces verts et du paysage**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Mercedes GALANO
- Directrice des espaces verts et du paysage : M^{me} Gaëlle LAOUENAN

Service projets :

- Chef de service : M. Jean-Pierre GUENEAU
- Adjoint au chef de service : M. Olivier BERARDI
- Chargé de projet : M. Frédéric PUYRAIMOND

Service de gestion :

- Chef de service : M. Daniel FRANCHELLIN
- Chef de service adjoint secteur arboriculture : M. Jean-Noël MALEYX
- Chef de service adjoint secteur parcs, crèches, collections : M. Hervé BŒUF
- Chargé d'opérations : M. Jean GARIBAL
- Responsable de la roseraie : M. Guillaume LE TEXIER
- Chargée d'opérations : M^{me} Evelyne MARIS-BESSOU

- Chef de culture : M. Johnny PENNETIER
- Chargé d'opérations : M. Michel POLLET

Service accueil et animation dans les parcs :

- Chef de service : M. Fabrice DELORME
- Chef de secteur : M. Francis AUPETIT
- Chef de secteur : M. Sébastien CHAMBINAUD

Service administratif et financier :

- Chef de service : M^{me} Nadine NICOLI-DUMINY

❖ Direction des services de l'environnement et de l'assainissement

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Mercedes GALANO
- Directrice des services de l'environnement et de l'assainissement : M^{me} Anne-Sophie LECLERE

Direction adjointe chargée de la prospective et de la coordination

- Directrice adjointe : M^{me} Ève KARLESKIND

Direction adjointe chargée de la conception et des travaux

- Directeur adjoint : M. Alain DUCROS

Service conception-travaux :

- Chef de service : M. Maher LOBADY

Service réhabilitation :

- Chef de service : M. Pierre-Jacques OLIVIER

Service études pré-opérationnelles :

- Chef de service : M. Jean-Marie JEHL

Direction adjointe chargée de l'administratif et du financier

- Directrice adjointe : M^{me} Catherine ABRASSART

Service gestion financière et marchés

- Chef de service : M^{me} Bérandère CADEIL
- Chef de l'unité comptable dépenses et recettes : M^{me} Chantal PAPAYS

Direction adjointe chargée de la gestion des patrimoines

- Directrice adjointe : M. N.

Laboratoire départemental des eaux :

- Chef de service : M. Marc RIBERA-FUENTES

Service pollution, usagers, qualité, contrôles :

- Chef de service : M^{me} Jannick DORÉ
- Chef de service adjoint : M. Rémy DOUSSOT
- Chef de service adjoint : M. Alain RABIER

Service gestion des flux :

- Chef de service : M^{me} Hélène DANIEL

Service exploitation maintenance :

- Chef de service : M. Olivier PORCHEZ
- Adjoint au chef de service, chargé du pôle réseaux : M. Éric PELLICOLI
- Adjoint au chef de service chargé du pôle coordination et analyses des interventions au service exploitation et maintenance : M. Jérôme BRETON
- Responsable équipe spécialisée : M^{me} Dominique SMITH

- Responsable de l'équipe auscultation : M. Sidi CHIAKH
- Responsable maintenance : M. Didier ROQUAIN
- Responsable de section : M.N
- Adjointe au chef de service, chargé du pôle électromécanique : M^{me} Magali BENJAMIN

Service du festival de l'Oh ! – Annexe VI

- Chef du service : M. Olivier MEIER

PÔLE ÉDUCATION ET CULTURE

❖ Direction des archives départementales

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Valérie BROUSSELLE
- Directrice des Archives départementales : M^{me} Marie-Andrée CORCUFF
- Chef du service ressources - conservation : M^{me} Mylène JUDITH
- Chef du service des publics : M^{me} Zoï KYRITSOPOULOS

❖ Direction des affaires européennes et internationales.

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Valérie BROUSSELLE
- Directrice des affaires européennes et internationales : M^{me} Dominique PAQUIN

❖ Direction de la culture

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Valérie BROUSSELLE
- Directrice de la culture: M^{me} Anne MERCOUROFF

Musée départemental d'art contemporain :

- Conservateur : M^{me} Alexia FABRE
- Secrétaire générale : M^{me} Emmanuelle TRIDON

Service archéologie :

- Chef de service : M. Bernard POIRIER

❖ Direction de l'éducation et des collègues

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Valérie BROUSSELLE
- Directrice de l'éducation et des collègues : M^{me} Béatrice DUHEN
- Directeur adjoint : M. Daniel GROSSAIN

Service administratif et financier :

- Chef de service : Claudie FABRE

Service des groupements de collègues :

- Chef de service : M^{me} Élodie POUJADE
- Responsables des groupements de collègues :
 - M^{me} Véronique PERNIN
 - M^{me} Muriel ROELANTS
 - M^{me} Nathalie BOUCHERON
 - M^{me} Émilie PETIT
 - M^{me} Brigitte ANDRÉ
 - M^{me} Ségolène OUAZINE

Service du projet éducatif :

- Chef de service : M^{me} Laurence MESUREUR

Service du numérique pour l'éducation :

— Chef de service : M. Jean-Christophe BRELLE

❖ **Direction de la jeunesse, des sports et des villages de vacances**

— Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN

— Directrice générale adjointe : M^{me} Valérie BROUSSELLE

— Directeur de la jeunesse, des sports et des villages de vacances : M. Patrick BARDON
(à partir du 15 février 2016)

Service départemental de la jeunesse :

— Chef de service : M^{me} Nadia AIDLI

Service départemental des sports :

— Chef de service : M. Antoine BLANC

Service des aides à la mobilité :

— Chef de service : M^{me} Monique DECAT

Village de vacances Jean-Franco :

— Directeur : M. Malik HAMEL

Village de vacances Guébriant :

— Directrice : M^{me} Audrey HOUDAYER

PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

— Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN

— Directrice générale adjointe : M^{me} Michèle CRÉOFF

❖ **Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse**

— Directrice de la protection de l'enfance et de la jeunesse : M^{me} Chantal RIMBAULT

— Directeur adjoint : M. Fabien FEUILLADE

Service urgence et action territoriale :

— Chef de service : M^{me} Fanny ROUCAUD

Secteur adoption :

— Responsable : M^{me} Stéphanie ALEXANDRE

Responsables des territoires de l'aide sociale à l'enfance :

— M. Daniel COURTOIS

— M^{me} Célia GUENOUN

— M^{me} Julie BASTIDE

— M^{me} Imen EL BAKKALI

— M^{me} Brigitte HARBONNIER

— M. Patrick LUDIER

Service accueil public et associatif

— Chef de service : M^{me} Stéphanie CASALTA

— Adjoint au chef de service : M^{me} Anne Sophie ABGRALL

• directeurs des établissements départementaux de l'enfance :

— Foyer de Vitry-sur-Seine et SAUME : M^{me} Anne-Christine THIROLLE-JOURDAN

— Foyer Le Relais à Vitry-sur-Seine : M^{me} Anne-Christine THIROLLE-JOURDAN

— Foyer de Sucy-en-Brie : M^{me} Céline GOMES

— Foyer de Villiers-sur-Marne : M^{me} Cécile JACQUART

— Foyer de Saintignon : M. Antoine COURT

— Responsable de l'accueil familial départemental : M^{me} Mailys GOURIER

Service prévention

— Chef de service : M. Olivier ROQUAIN

Service administratif et financier

— Chef de service : M. Stéphane CROLARD

❖ **Direction de la protection maternelle et infantile et promotion de la santé**

— Directrice : M^{me} le docteur Isabelle BURESI

— Directrice adjointe : M^{me} le docteur Jeanne LE HERICEY

• Médecins responsables de territoires de PMI :

— Territoires 1 et 3 : M^{me} Michèle HERMET

— Territoire 2 : M^{me} Anne BISEAU

— Territoire 4 : M^{me} Odile OLMEDO

— Territoire 5 : M^{me} Marie-Noëlle BRELLE

— Territoire 6 : M^{me} Roselyne HÉBERT

— Territoire 7 : M^{me} Alexandra MOUTEREAU

• Puéricultrices responsables de territoires :

— Territoires 1 et 3 : M^{me} Mme Nicole RUDELLE

— Territoire 2 : M^{me} Sylvie BERTRAND

— Territoire 4 : M^{me} Claire VEYSSIERE

— Territoire 5 : M^{me} Isabelle MARC

— Territoire 6 : M^{me} Carole FLOC'H

— Territoire 7 : M^{me} Catherine BADIN

❖ **Direction des crèches**

— Directrice : M^{me} Acha DE LAURE

— Directrice adjointe, coordination des activités territorialisées : M^{me} Catherine SURBLED-AUDUREAU

— Directeur adjoint, coordination des moyens et ressources territorialisés : M. Nicolas TAVOLIERI

• Responsables des groupements de crèches :

— Territoire 1 : M^{me} Sophie AYMONIN

— Territoires 2 et 3 : M^{me} Marie-Aïssa BARREAU

— Territoire 4 Nord : M. Yvon CAMUS

— Territoire 4 Sud : M^{me} Karima LALILECHE

— Territoire 5 : M^{me} Stéphanie VIROLLET

— Territoire 6 : M^{me} Malika ABDELHAFID

— Territoire 7 : M^{me} Caroline LAPENE

PÔLE ADMINISTRATION ET FINANCES

❖ **Direction des affaires juridiques.**

— Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN

— Directeur général adjoint : M. Bernard BEZIAU

— Directrice des affaires juridiques : M^{me} Anne GAETANI-LEQUAI

Service des assemblées :

— Chef de service : M. Yann LE BRECH (à partir du 8 février 2016)

Service contentieux et assurances :

— Chef de service : M. Emmanuel BUTTERY

Service de la gestion immobilière et patrimoniale :

— Chef de service : M. Thierry VAROQUEAUX

❖ **Direction de l'évaluation, des méthodes et de l'organisation**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directeur général adjoint : M. Bernard BEZIAU
- Directeur de l'évaluation, des méthodes et de l'organisation : M. Thomas DE MOUCHERON

❖ **Direction des finances et des marchés**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directeur général adjoint : M. Bernard BEZIAU
- Directeur des finances et des marchés : M. Laurent LE MERCIER
- Directeur adjoint : M. Pascal VAREILLAUD

Service des marchés :

- Chef de service : M^{me} Stéphanie JOLY

❖ **Direction des systèmes d'information**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directeur général adjoint : M. Bernard BEZIAU
- Directeur des systèmes d'information : M. Bruno MARTINI
- Directeur adjoint : M. Jean BERTHAUD

Service administratif et financier :

- Chef de service : M^{me} France CARRE-BURTSCHER

Service architecture, systèmes et postes de travail :

- Chef de service : M. Jérôme QUESNOY

Service assistance aux utilisateurs :

- Chef de service : M. Pascal GRIGORIOU

Service études et développements informatiques :

- Chef de service : M^{me} Véronique DUPONT

Service exploitation et production informatique :

- Chef de service : M. Jean-Paul BOUYSSOU

Service réseaux et télécommunications :

- Chef de service : M. Frédéric CALLARD

❖ **Direction des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directeur général adjoint : M. Bernard BEZIAU
- Directrice des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées :
M^{me} Nadia LAPORTE-PHOEUN
- Directrice adjointe des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées :
M^{me} Mélanie BOURJAL
- Directrice de la maison départementale des personnes handicapées :
M^{me} Marie DU BOUETIEZ DE KERORGUEN
- Chef de service instruction et systèmes d'informations : M^{me} Samantha GIRAULT
- Chef de service évaluation : M^{me} Colette PATZIERKOVSKY

Service des prestations à la personne :

- Chef de service : M^{me} Claudie BERTRAND-LAROCHE
- Adjointe au chef de service chargée des prestations à domicile en faveur des personnes âgées :
M^{me} Mariama ADJOVI
- Adjointe au chef de service chargé des prestations en établissement en faveur des personnes âgées : M^{me} Isabelle NOURRY

Service ressources :

- Chef de service : M^{me} Christine HERNANDEZ
- Adjointe au chef de service : M^{me} Élisabeth MARTIN

PÔLE RELATIONS HUMAINES ET A LA POPULATION

❖ **Direction de l'action sociale**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Estelle HAVARD
- Directeur de l'action sociale : M. Éric SIGNARBIEUX
- Directeur adjoint : M. Christophe BLESBOIS

Service action sociale territoriale :

- Chef du service : M^{me} Chantal NICOLAS-LE PAPE

• Responsables sociaux de territoire de coordination :

- Territoires 1 et 3 : M. Patrice PIERRE
- Territoire 2 : M. Richard SAMUEL
- Territoire 4 : M^{me} Danielle MARTINAT
- Territoire 5 : M^{me} Flore PELLAN
- Territoire 6 : M^{me} Valérie GRETH
- Territoire 7 : M^{me} Marie-Josée IGABILLE

Service insertion :

- Chef de service : M^{me} Agnès GARDINI

Service ressources et initiatives

- Chef de service : M^{me} Claude ROUSSEL-BRUN
- Adjointe au chef de service : M^{me} Sylvette TISSOT

❖ **Direction de la logistique**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Estelle HAVARD
- Directeur de la logistique : M. Michel ISSELE

Service restauration :

- Chef de service : M. Olivier LAROCHE
- Responsables de secteurs :
 - Responsable des exploitations : M. Pascal BEN BRAHIM

Service initiatives :

- Chef de service : M.M
- Chef de service adjointe : M^{me} Catherine QUERE

Service moyens généraux :

- Chef de service : M^{me} Judith BILLARD
- Responsable du secteur maintenance et unités de course : M. Slimane MALKI

Service parc automobile :

- Chef de service : M. Marc COQUEBERT DE NEUVILLE

Service gestion des sites Chérioux et Michel-Germa :

- Chef du service : M^{me} Catherine CUKIERMAN

❖ **Direction des ressources humaines**

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Estelle HAVARD
- Directrice des ressources humaines : M^{me} Isabelle SAUMIER
- Directeur adjoint des ressources humaines: M. Yannick SCALZOTTO

Services ressources humaines

Service ressources humaines chargé du pôle aménagement et développement économique et du pôle architecture et environnement :

- Responsable du service : M^{me} Maryse CORIDON
- Responsable adjointe du service : M^{me} Géraldine GOUEYTES

Service ressources humaines chargé du pôle administration et finances, du pôle relations humaines et à la population, de la direction générale, du cabinet de la présidence et de la communication :

- Responsable du service : M. Gautier QUENOT
- Responsable adjointe du service : M^{me} Marie-Pierre TOUTOUX

Service ressources humaines chargé du pôle éducation et culture :

- Responsable du service : M^{me} Sandrine QUILLERY
- Responsable adjointe du service : M^{me} Amandine DOUEL

Service ressources humaines chargé du pôle action sociale et solidarités et de la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse du pôle enfance et famille :

- Responsable du service : M. Jean-Jacques DUCO
- Responsable adjoint du service : M^{me} Martine JOURDANT

Service ressources humaines chargé des directions des crèches et de la PMI du pôle enfance et famille :

- Responsable du service : M^{me} Claire NAMONT
- Responsable adjointe du service chargée de l'équipe recrutement-mobilité-formation :
M^{me} Anne-Elsa MERCIER
- Responsable adjointe du service chargée de l'équipe carrière-paie :
M^{me} Isabelle CHEYROU-DANG

Service mobilité

- Responsable du service : M. Vincent DUNGLAS
- Responsable adjointe du service : M^{me} Clarisse ROUSSELLE
- Responsable équipe stages, emplois : M^{me} Nadia CARTY

Service prévisions RH

- Responsable du service : M. Élisabeth CLAUDEL

Service ressources internes

- Responsable du service : M^{me} Annie LEMAIRE

Service des relations sociales

- Non concerné

Service d'action sociale et de loisirs

- Responsable du service : M. Stéphane VOISIN

Service santé, sécurité et conditions de travail

- Responsable du service : M. Éric POLIAN
- Responsable adjointe : M^{me} Elsa PERALTA

❖ Direction des relations à la population

- Directrice générale des services départementaux : M^{me} Josiane MARTIN
- Directrice générale adjointe : M^{me} Estelle HAVARD
- Directrice des relations à la population : M^{me} Valérie ABDALLAH

Service des accueils et de l'information des publics :

- Responsable du service : M^{me} Coline CIMADEVILLA

Service courrier :

— Responsable du service : M^{me} Maud DUPRAT

PAT : Responsable : M^{me} Véronique LE BAUD

Article 2 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18 janvier 2016

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

Délégation de signature aux responsables des services départementaux.

Pôle enfance et famille

Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 - alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n°2015-417 du 21 juillet 2015 portant d délégation de signature aux responsables des services départementaux du pôle enfance et famille ;

Considérant les modifications intervenues au sein de l'Administration ;

Sur la proposition de M^{me} la directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : En complément de la délégation de signature qui lui a été accordée par arrêté n°2015 - 622 du 25 novembre 2015, Madame Stéphanie CASALTA, chef du service accueil public à la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse, reçoit délégation de signature pour les matières et documents énumérés aux chapitres H et Hbis de l'annexe I à l'arrêté n°2015-417 du 21 juillet 2015.

Article 2 : M^{me} la directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18 janvier 2016

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

Délégation de signature aux responsables des services départementaux.

Pôle enfance et famille

Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 - alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n°2015-417 du 21 juillet 2015 portant délégation de signature aux responsables des services départementaux du pôle enfance et famille ;

Considérant les modifications intervenues au sein de l'Administration ;

Sur la proposition de M^{me} la directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Anne-Sophie ABGRALL, adjointe au chef du service accueil public à la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse, reçoit délégation de signature pour les matières et documents énumérés aux chapitres D, G à G quinquies, H et Hbis de l'annexe I à l'arrêté n°2015-417 du 21 juillet 2015.

Article 2 : M^{me} la directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18 janvier 2016

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

Délégation de signature aux responsables des services départementaux.

Pôle enfance et famille

Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 - alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n°2015-417 du 21 juillet 2015 portant délégation de signature aux responsables des services départementaux du pôle enfance et famille ;

Considérant les modifications intervenues au sein de l'Administration ;

Sur la proposition de M^{me} la directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Cécile JACQUART, directrice du foyer départemental de l'enfance de Villiers-sur-Marne au service accueil public à la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse, reçoit délégation de signature pour les matières et documents énumérés au chapitre G^{ter} de l'annexe I à l'arrêté n°2015-417 du 21 juillet 2015.

Article 2 : M^{me} la directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18 janvier 2016

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

Modification des modalités de fonctionnement de la régie de recettes instituée auprès de la Roseraie du Val-de-Marne à L'Hay-les-Roses.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire comptable et publique ;

Vu l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant d'organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil général n° 94-128-07S -05 du 27 juin 1994 et la délibération de la Commission permanente n° 01-32-02 du 15 octobre 2001 relatives au régime indemnitaire des régisseurs de recettes et d'avances ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 172 du 7 octobre 1968 instituant une régie de recettes auprès de la Roseraie du Val-de-Marne à L'Hay-les-Roses ;

Vu l'arrêté n° 2006-335 du 4 août 2006 portant actualisation de la régie sus-nommée ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les modalités de fonctionnement de ladite régie ;

Vu l'avis conforme de M. le Payeur départemental du 24 décembre 2015 ;

Sur proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur en qualité auprès de la DDFIP – place du Général-Billotte – 94000 Créteil.

Article 2 : Les recettes désignées à l'article 2 de l'arrêté n° 2006-335 du 4 août 2006 sont désormais encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

- en numéraire,
- par chèque,
- par carte bancaire.

Article 3 : L'arrêté n° 2006-335 du 4 août 2006 est modifié en conséquence.

Article 4 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux, M. le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18 janvier 2016

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

Le vice-président

Pascal SAVOLDELLI

Agrément de la garderie éphémère E2S Soli'Mômes.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles – Livre II – Différentes formes d'aides et d'actions sociales – Titre 1^{er} – Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu la demande formulée par M^{me} Valérie MALHOUITRE, gérante, Société Coopérative De Production E2S Développement, 53, rue des Berthauds à Rosny-sous-Bois ;

Vu l'avis du médecin, Directeur de la Protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La garderie éphémère Soli'Mômes est agréée à compter du 2 octobre 2015, aux adresses suivantes :

- Maison des Parents – 20, rue des Villas – Villejuif (94800) ;
- Centre Social Balzac – 7, rue Olympe de Gouges – Vitry-sur-Seine (94400) ;
- Centre Social des Portes du Midi – 13, rue Constant Coquelin – Vitry-sur-Seine (94400)

Article 2 : Le nombre d'enfants en âge de la marche et jusqu'à moins de 4 ans pouvant être accueilli est fixé à :

- 12 enfants (Maison des Parents à Villejuif),
- 12 enfants (Centre social Balzac à Vitry-sur-Seine),
- 8 enfants (Centre social Les Portes du Midi à Vitry-sur-Seine).

La garderie éphémère accueille les enfants :

- Tous les mardis après-midis de 13 h 30 à 16 h 30 (Maison des Parents à Villejuif),
- Tous les vendredis matins de 8 h 45 à 11 h 45 (Centre social Balzac à Vitry-sur-Seine),
- Tous les jeudis matins de 8 h 45 à 11 h 45 (Centre social Les Portes du Midi à Vitry-sur-Seine).

Article 3 : Au sein de la Société Coopérative De Production E2S Développement, M^{me} Laëtitia ASSE, conseillère en économie sociale et familiale diplômée d'État, est responsable de la garderie éphémère et M^{me} Chahinez BOUROUAH, auxiliaire de puériculture diplômée d'État, est coordinatrice de la garderie éphémère

Au sein de la garderie éphémère implantée dans le Val-de-Marne, auprès des enfants, M^{me} Lucie VASLET DE FONTAUBERT, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État. Elle est secondée par une assistante de vie aux familles (niveau V) et un agent polyvalent.

Article 4 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux et M^{me} Valérie MALHOUTRE, gérante, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Créteil, le 11 janvier 2016

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Marie KENNEDY

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1^{re} classe au titre de l'année 2015.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le statut général des fonctionnaires et notamment ses titres I et III définis par les lois n°83.634 du 13 juillet 1983 et n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiées ;

Vu le décret n° 87.1107 du 30 décembre 1987 modifié , portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie « C » ;

Vu le décret n° 87.1108 du 30 décembre 1987 modifié , fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie « C » des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2006.1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu les tableaux indicatifs des grades et emplois du Personnel départemental - Budget général et Budgets annexes ;

Vu l'avis émis par la Commission administrative paritaire placée auprès du centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la Région Île-de-France en sa séance du 15 décembre 2015 ;

Sur la proposition de la Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1^{re} classe territorial au titre de l'année 2015 les agents dont les noms suivent :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| - ALBINA Catherine | - MOREAU Christine |
| - ATTIA Esther | - MOUGEL Sandrine |
| - BELLEMARE Vanessa | - PAUCHET-LARBI Noura |
| - BERTHUREL Laurence | - PINHO ALVES Marina |
| - BOUSQUET Corinne | - RIBIERE Séverine |
| - BRACK Magali | - RICHER Isabelle |
| - CERAN Régine | - SALAGNAC Céline |
| - COFFIN Anita | - SIMON Jean-Michel |
| - CORTEZ Christine | - STOUVENEL Christelle |
| - DAOUADJI Kheira | - SUZEAU Marie-Christine |
| - DESPLAT Dominique | - THOVEX Dewantee |
| - DIFAA Djamilia | - TIO PASQUET Céline |
| - DOMINIQUE Huguette | - TREMBLAIN Noëlle |
| - EL ABED Mohamed | - VUATTIER Magali |
| - FOURNIER Catherine | - ROCH Olivier |
| - GALARDINI Valérie | - ABADIE Joël |
| - IGIER Nadine | - TONDIE Cathy |
| - LE GAL HUMBERT Lydia | - PATALANE Carine |
| - LEMKI Marie-Arsène | - POUZOL Martine |
| - LE MOUEL Sandrine | - BOUILLON Farida |
| - LEROY Danielle | - ALLIX Géraldine |

- AMRAOUI Karima
- AUFFRET-DIEULESAINT Guylaine
- BAYRAK Aline
- BOUREGA Samira
- CANY Anne Laure
- CARTIER Sébastien
- CARVALHO Céline
- CAVALLINI Émilie
- CLEMENT Anne
- DREVETOLECHNICKI Florence
- ENJOLRAS Stéphane
- FREMONT Cécile
- GEIGER Linda
- HAFID Géraldine
- IMAS-CAT Stéphanie
- KERDELHUE Maria-Rita
- LE CALLONEC Sophie
- LE GUELLEC Karina
- LEGRAND Audrey
- LYAUTEY Amuda
- MARKOUR Aline
- PIRES Christophe Alvaro
- SAADI Bénénice
- TANDY Delphine
- YOUSFI Noara
- MANCEAU Monique
- COLLE Françoise
- CHEVON Christiane
- IWANOW Irène
- MATIAS-ZUCHUAT Fernanda
- MENDES Isabelle
- LA SCOLA Corinne
- CUDONNEC Julien

Article 2 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département du Val-de-Marne, peut être déféré devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 11 janvier 2016

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Nathalie DINNER

Inscription au tableau d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1^{re} classe au titre de l'année 2015.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 10-329 et n°10-330 du 22 mars 2010 modifiés portant respectivement dispositions statutaires communes et échelonnement indiciaire applicables au cadre d'emplois des fonctionnaires de catégorie B ;

Vu le décret n° 10-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire placée auprès du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France compétente pour la catégorie B, en sa séance du 16 décembre 2015 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1^{re} classe, au titre de l'année 2015, les agents dont les noms suivent :

- | | |
|------------------------|-------------------|
| - BAILLAIS Céline | - TALON Corine |
| - BLIN Manuel | - VICART Pascal |
| - BUSSON Stéphane | - YETIM Chahine |
| - CHUDYBA Isabelle | - ZERAA Abdellah |
| - IBRAHIM Nana-Souweba | - DUEZ Raphael |
| - JACQUENS Bertrand | - SIMONET Pascale |
| - MARTIN François | - VARNIER Pascal |
| - MENIKER Gérard | - DESAINT Gwenaël |
| - ROUSSEL Jean-Noël | - JOLLET Jeremy |

Article 2 : Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département, peut être déféré devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 11 janvier 2016

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Nathalie DINNÉ

Inscription au tableau d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^e classe au titre de l'année 2015.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par tant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 10-329 et n° 10-330 du 22 mars 2010 modifiés portant respectivement dispositions statutaires communes et échelonnement indiciaire applicables au cadre d'emplois des fonctionnaires de catégorie B ;

Vu le décret n° 10-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire placée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France compétente pour la catégorie B, en sa séance du 16 décembre 2015 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^e classe, au titre de l'année 2015, les agents dont les noms suivent :

- BELGHAZI Ali
- BEYHIER Jean-Claude
- CHOCHO Christian
- DUPOUY Philippe
- GROSSON Gil
- LEPINAY Marcel Patrick
- TAILLANDIER Luc
- CARTIER Valerie

Article 2 : Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département, peut être déféré devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 11 janvier 2016

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Nathalie DINNÉ

Inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine territorial de 1^{re} classe au titre de l'année 2015.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des agents de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire placée auprès du Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Île-de-France compétente pour la catégorie C, en sa séance du 15 décembre 2015 ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{re} classe, au titre de l'année 2015 :

– M. Khalil NURSOO

Article 2 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 11 janvier 2016

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Nathalie DINNER

Avancement au grade de puéricultrice de classe supérieure au titre de l'année 2015.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le statut général des fonctionnaires et notamment ses titres I et III définis par les lois n°83.634 du 13 juillet 1983 et n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiées ;

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ;

Vu le tableau indicatif des grades et emplois du Personnel départemental – Budget général ;

Vu l'avis émis par la Commission administrative paritaire du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne compétente de catégorie A, en sa séance du 16 décembre 2015 ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade de puéricultrice de classe supérieure au titre de l'année 2015 l'agent dont le nom suit :

– BERNA-SANCHEZ Maria Isabel

Article 2 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département, peut être déféré devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 13 janvier 2016

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Nathalie DINNÉ

Avancement au grade de puéricultrice hors classe au titre de l'année 2015.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le statut général des fonctionnaires et notamment ses titres I et III définis par les lois n°83.634 du 13 juillet 1983 et n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiées ;

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ;

Vu le tableau indicatif des grades et emplois du Personnel départemental – Budget général ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne compétente de catégorie A, en sa séance du 16 décembre 2015 ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade de puéricultrice hors classe au titre de l'année 2015 les agents dont les noms suivent :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| – AITA Christelle | – FLOC'H Carole |
| – ALBERTONI Agnès | – FORTUNE Christelle |
| – AMBROISE Nicole | – FOSSIER Cathy |
| – ARLIE Christine | – GABORY Pascale |
| – AUBREE Brigitte | – GAUTHIER Nathalie |
| – BEAL Sabine | – GELF Valérie |
| – BERNARD Dominique | – GETTLIFFE Astrid |
| – BIERRA-BOURGES Elisabeth | – GHACHAM MORIN Sylvie |
| – BIZEUL Danièle | – GHENDA Alice |
| – BONALUQUE Muriel | – JACQUET Marie-Thérèse |
| – BOURGUIGNON Rosaline | – LAGARDE-SAFI Yannick |
| – BOYER Marlène | – LAGARRIGUE Anne-Marie |
| – BUYTAERT Florence | – MENIGON Sylvie |
| – CANU Marie France | – MICHAUD Muriel |
| – CARROUGET Florence | – NEVEU Véronique |
| – CAZORLA Isabelle | – OLIVO Sandrine |
| – COMBE Isabelle | – REDJALA Roselyne |
| – CONDETTE Valérie | – RENOUE Brigitte |
| – DELMAS Claire | – ROLAND Anne |
| – DHALED Myriam | – SENECHAL Sylvie |
| – DRAMARD Nathalie | – SOULABAILLE Corinne |
| – DUPAYS Sabine | – TECHER Maria |
| – ELGUESS Djamila | – VADOT Christine |
| – FERREIRA Maria Eugenia | – VILLAND-FRANCOIS Anne |

Article 2 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département, peut être déféré devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : M^{me} la Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 13 janvier 2016

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Nathalie DINNER

Arrêtés conjoints

n°2015-383 du 28 décembre 2015

Cession d'autorisation du foyer d'accueil médicalisé Val d'ETAI à Villejuif géré par l'association ETAI au profit de l'association C.O.S.

Le directeur général de l'agence régionale de santé Île-de-France,

Le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de la Sécurité sociale ;

Vu le Code de justice administrative et notamment son article R.312-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de M. Christophe DEVYS en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2010-73 du 23 juillet 2010 portant autorisation de création d'un foyer d'accueil médicalisé de 42 places (dont 35 places en accueil permanent et 7 places en accueil temporaire), à Villejuif, par l'association ETAI, 16, rue Anatole-France au Kremlin-Bicêtre (94270), et dédié à l'accompagnement d'adultes handicapés de plus de 18 ans présentant des troubles cognitifs et/ou comportementaux liés à des séquelles cérébrales d'origine éthylique (syndrome de Korsakoff), d'accident vasculaire cérébral (AVC) et de traumatismes crâniens ;

Vu la demande présentée par le Président de l'association ETAI, par courrier en date du 30 septembre 2015, adressée à M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, visant à transférer l'autorisation de création du foyer d'accueil médicalisé Val d'ETAI situé à Villejuif à un autre gestionnaire, l'association C.O.S., 88-90, boulevard de Sébastopol à Paris – 75003 ;

Vu la demande présentée par le Président de l'association ETAI, par courrier en date du 30 septembre 2015, adressé à monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, visant à transférer l'autorisation de création d'un foyer d'accueil médicalisé situé à Villejuif à un autre gestionnaire, l'association C.O.S, 88-90 boulevard de Sébastopol à Paris – 75003 ;

Vu les résolutions prises par l'association ETAI en Conseil d'administration du 21 avril 2015, en Assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2015 et en Conseil d'administration du 15 septembre 2015, visant à transférer l'autorisation de création du foyer d'accueil médicalisé Val d'ETAI d'une capacité de 42 places situé à Villejuif, 11, rue Marcel-Paul, à l'association C.O.S., 88-90, boulevard de Sébastopol à Paris – 75003 ;

Vu la décision du bureau du Conseil d'administration de l'association C.O.S. du 16 septembre 2015, adressée à l'Agence régionale de santé Île-de-France qui accepte le transfert à l'association C.O.S. par l'association ETAI du foyer d'accueil médicalisé Val d'ETAI d'une capacité de 42 places situé à Villejuif ;

Vu la décision du bureau du Conseil d'administration de l'association C.O.S. du 16 septembre 2015, adressée au Conseil départemental du Val-de-Marne qui accepte le transfert à l'association C.O.S. par l'association ETAI du foyer d'accueil médicalisé « Val d'ETAI » d'une capacité de 42 places situé à Villejuif ;

Considérant que le projet de création du foyer d'accueil médicalisé « Val d'ETAI » répond aux besoins constatés sur le département du Val-de-Marne et en région Ile-de-France en ce qui concerne l'accompagnement des personnes handicapées dont les troubles sont visés à l'article 2 du présent arrêté ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le projet de création du foyer d'accueil médicalisé « Val d'ETAI » s'inscrit dans les orientations du troisième schéma départemental en faveur des personnes handicapées et dans les orientations territoriales du schéma régional d'organisation médico-social (SROMS) ;

Considérant que le budget de la médicalisation proposé s'élève à 1 205 000 € en année pleine pour une capacité totale de 42 places ;

Considérant que ce projet présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC d'Île-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionné aux articles L. 314-3 et L.314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

Sur propositions du Délégué territorial de l'Agence régionale de santé Île-de-France pour le Val-de-Marne et de la Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} : L'autorisation de gestion du foyer d'accueil médicalisé accordée à l'association ETAI est cédée à l'association C.O.S. 88-90, boulevard de Sébastopol à Paris – 75003.

Article 2 : L'établissement, destiné à prendre en charge des personnes adultes handicapées de plus de 18 ans présentant des troubles cognitifs liés à des lésions cérébrales acquises de type accident vasculaire cérébral, traumatisme crânien ou autres (tumeurs, encéphalites herpétiques, syndrome de Korsakoff,...) dispose d'une capacité totale de 42 places se répartissant de la façon suivante :

- 35 places d'accueil permanent
- 7 places d'accueil temporaire

Article 3 : Cette structure est répertoriée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N°FINESS de l'établissement : 94 002 223 9
Code catégorie : 437
Code discipline : 658 et 939
Code fonctionnement (type d'activité) : 11
Code clientèle : 202

N°FINESS du gestionnaire : 75 072 123 5
Code statut : 60

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

Article 5 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Le Délégué territorial du Val-de-Marne de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la région Île-de-France et du département du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 28 décembre 2015

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Ile-de-France,

Christophe DEVYS

Le Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne,

Christian FAVIER